



VILLE DE NICE
www.nice.fr

PREFECTURE

Acte exécutoire au 17 décembre 2020
006-210600888-20201214-24819_1-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020
PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 0.5

OBJET : Soutien à la population du Haut-Karabagh - Attribution d'une subvention au Fonds Arménien de France.

PRESENTS : Madame Magali ALTOUNIAN, Madame Christiane AMIEL-DINGES, Madame Aurore ASSO, Madame Monique BAILET, Monsieur Pierre BARONE, Monsieur Gérard BAUDOUX, Monsieur Karim BEN AHMED, Madame Sylvie BONALDI, Monsieur Anthony BORRÉ, Madame Marine BRENIER-OHANESSIAN, Monsieur Hervé CAËL, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Richard CHEMLA, Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur Pascal CONDOMITTI, Madame Auréa COPHIGNON, Monsieur François DAURE, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Madame Valérie DELPECH, Madame Maty DIOUF, Madame Amélie DOGLIANI, Monsieur Christian ESTROSI, Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Pierre FIORI, Madame Marie-Christine FIX-VARNIER, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jean-Luc GAGLILOLO, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Monsieur Jean-Marc GOVERNATORI, Madame Hélène GRANOUILAC, Madame Imen JAIDANE, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Abdallah KHEMIS, Monsieur Xavier LATOUR, Madame Marie-Pierre LAZARD, Madame Marie-Claire LELLOUCHE, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Nadia LEVI, Monsieur Franck MARTIN, Monsieur Graig MONETTI, Madame Françoise MONIER, Madame Catherine MOREAU, Monsieur Patrick MOTTARD, Monsieur Jean MOUCHEBOEUF, Madame Laurence NAVALESI, Monsieur Gaël NOFRI, Madame Martine OUAKNINE, Monsieur Jean-Christophe PICARD, Madame Geneviève POZZO DI BORGIO, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Barbara PROT, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Jacques RICHIER, Monsieur Robert RIPOLL, Monsieur Robert ROUX, Madame Anne-Laure RUBI, Monsieur Philippe SCEMAMA, Monsieur Henry-Jean SERVAT, Monsieur Philippe SOUSSI, Madame Odile TIXIER DE GUBERNATIS, Madame Isabelle VISENTIN, Monsieur José COBOS.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Martine MARTINON, Madame Jennifer SALLES-BARBOSA, Monsieur Philippe VARDON.

POUVOIR(S) : Madame Dominique ESTROSI-SASSONE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PRADAL, Madame Martine MARTINON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc GIAUME, Madame Jennifer SALLES-BARBOSA a donné pouvoir à Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Philippe VARDON a donné pouvoir à Madame Valérie DELPECH.

SECRETARE(S) : Monsieur Philippe SCEMAMA.

Séance du 14 décembre 2020

Rapporteur : *Monsieur Christian ESTROSI*

Service : *DRP - Direction administrative et financière*

Objet : **Soutien à la population du Haut-Karabagh - Attribution d'une subvention au Fonds Arménien de France.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Les commissions compétentes entendues,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1115-1 et L.2121-29,

Considérant que l'article L.1115-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire,

Considérant que le 27 septembre 2020, l'Azerbaïdjan est entré en guerre contre les Arméniens du Haut-Karabagh,

Considérant que cette guerre éclair d'une extrême violence, dont le cessez-le-feu et l'arrêt des hostilités ont été prononcés le 9 novembre 2020, a conduit à l'annexion de plus d'un tiers du territoire du Haut-Karabagh à l'Azerbaïdjan voisin et au déplacement de la population de cette région occupée, principalement vers la capitale de l'Arménie, Erevan, mais également dans tout le pays,

Considérant que la ville de Nice entretient une relation forte avec l'Arménie, en particulier dans le cadre d'un jumelage avec Erevan, depuis septembre 2007,

Considérant le soutien du Maire de la Ville de Nice, exprimé lors de la tribune du 4 octobre 2020 signée par de nombreuses personnalités de sensibilités politiques différentes, aux Arméniens du Haut-Karabagh,

Considérant la demande de subvention formulée par le Fonds Arménien de France, association ayant pour but d'apporter une assistance à la conception et à la réalisation de projets de développement scientifique, socio-économique, sanitaire, scolaire, à finalité humanitaire sous toutes formes appropriées,

Considérant l'appel d'urgence lancé par cette association aux élus de la République pour venir en aide aux 100 000 civils déplacés victimes de la guerre et veiller à la protection du patrimoine culturel et religieux arménien,

Considérant l'urgence humanitaire dans laquelle se trouve la population déplacée dans un contexte de crise sanitaire active de covid-19,

Considérant que les collectivités peuvent octroyer des subventions à caractère exceptionnel et que cette délibération s'inscrit dans une démarche d'aide d'urgence à des populations en situation d'extrême fragilité,

Séance du 14 décembre 2020

Rapporteur : Monsieur Christian ESTROSI

Service : DRP - Direction administrative et financière

Objet : Soutien à la population du Haut-Karabagh - Attribution d'une subvention au Fonds Arménien de France.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- 1. affirmer le soutien et la solidarité du Conseil municipal à la population du Haut-Karabagh,**
- 2. autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle au Fonds Arménien de France d'un montant de 40 000 € afin de venir en aide aux populations civiles du Haut-Karabagh, à ses réfugiés et déplacés, victimes de guerre,**
- 3. imputer la somme sur les crédits inscrits au budget principal 2020 sur la fonction 048000, code service IA300, chapitre 65.**

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Christian ESTROSI